

Vous remerciant, Monsieur, pour la publication de la présente lettre, j'ai l'honneur de me souscrire votre reconnaissant serviteur.

UN RELIGIEUX DU SACRÉ-COEUR.

Diocèse de London, O.—On nous écrit de Windsor, Ont., que la mission donnée, la première semaine d'octobre, pour les nègres, par le révérend Père Weninger, S. J., a eu un véritable succès : dix adultes ont été reçus dans le sein de l'Église, et bon nombre de nouveaux écoliers ont été inscrits sur le registre de l'école de la mission.

Cette mission a été, de la part du vénérable missionnaire, un vrai acte de charité héroïque. Ayant offert lui-même de donner la mission à ses propres frais, il a pu, malgré ses 83 ans, donner deux grands sermons tous les jours, passer de longues heures au confessionnal, instruire les catéchumènes, en un mot, faire à lui seul tout l'ouvrage de la mission, et cela apparemment sans la moindre fatigue.

Vraiment Dieu est admirable dans ses saints. Afin que son œuvre fut continuée après son départ, le bon père a fait parmi les nègres une distribution gratuite de livres d'instruction religieuse et de controverse, pour la valeur d'au moins \$100. Cette bonne semence ne restera sans doute pas sans produire des fruits ; et lorsqu'au printemps, (après le retour de Monsieur le curé de son voyage en Europe), aura lieu le renouvellement de la mission, il est plus que probable qu'un nombre plus considérable encore seront prêts à embrasser la vraie foi.

Les deux souverainetés à Rome.

Tel est le titre d'un article de fond publié par *"Osservatore Romano"* du 25 septembre, et dont voici la traduction :

Le monde libéral a célébré de nouveau, ces jours-ci, le spectacle étonnant des deux souverainetés à Rome. Or il faut bien savoir ce que l'on entend par là. Il est de fait que deux souverains, Humbert et Léon XIII, habitent la même ville ; mais la question est de savoir si tous les deux y restent *en souverains*. Pour le roi, il n'y a pas de doute ; mais pour le Pape, c'est autre chose. Il y réside à peine en bourgeois, propriétaire d'une maison, et nous disons : à peine, parce que la loi des garanties a imposé à cette maison des servitudes, telle serait, par exemple, l'obligation de laisser ouverts les musées et les galeries, si le Pape ne s'y prêtait déjà de son plein gré.

Dans son habitation, il peut recevoir des visites, mais tous les autres citoyens ont le même droit ; il peut célébrer les cérémo-